

## **FEM3100 Mouvements sociaux et réseaux féministes**

(Groupe 020)

Institut de recherches et d'études féministes

Faculté des sciences humaines

UQAM – automne 2025

Chargée de cours : Rébecca Beauvais

Courriel : [beauvais.rebecca@uqam.ca](mailto:beauvais.rebecca@uqam.ca)

Disponibilité : sur rendez-vous

### **Descripteur**

- Acquérir des connaissances historiques, conceptuelles et factuelles des organisations des groupes, à partir des grands courants de l'action collective des femmes et des réseaux féministes;
- Comprendre et analyser l'étendue ainsi que la portée des activismes féminins et féministes et leurs apports aux développements des sociétés contemporaines;
- Savoir reconnaître et analyser les éléments théoriques et méthodologiques nécessaires à la compréhension des problématiques de « genre et de mouvements sociaux » et analyser la complexité des enjeux et des contextes qui ont façonné – et façonnent aujourd'hui – les mouvements féministes en Occident;
- Comprendre les phénomènes, les pratiques ou groupes reliés aux mouvements féministes en Occident.

### **Mise en contexte**

Les mouvements sociaux et réseaux féministes seront abordés – où à tout le moins situés – à partir des protoféministes du XVIIIe siècle, mais seront essentiellement étudiés dans le contexte des nouveaux mouvements sociaux et activismes actuels tout en prenant en compte l'historicité de ceux-ci. Ce cours souhaite explorer les grands enjeux propres surtout aux mouvements féministes nord-américains dont leurs modes d'organisation, les trajectoires militantes, et les critiques, ainsi que les critiques faites à la « volonté » universaliste du féminisme blanc et occidental. Le rôle du conflit, les questions entourant « genre et militantisme », ainsi que les solidarités et les tensions qui agissent sur et au sein des mouvements féministes seront abordés.

### **Déroulement du cours et approches pédagogiques**

Le cours s'intéresse aux notions de mouvements sociaux, de mouvements féministes, de solidarité et de conflit. Il s'articule principalement autour – mais non exclusivement – de quelques mots-clés : généalogie (historicité, filiation), solidarité / colère (indignation, affirmation de soi et collective, prise de parole), reproduction sociale, travail de l'amour, grèves (action collective, protestation, manifestation, ensemble), colère (insoumission, subversion, émancipation, pluralité) ...

Des présentations PowerPoint (diaporama) ou autres supports accompagneront généralement les exposés magistraux et les conférences. Cependant, il est à noter que ces supports visuels constituent seulement l'ossature du cours et ne saurait en aucun cas remplacer la prise de notes et la lecture (ou écoute) des ressources proposées par l'enseignante.

Votre présence soutenue en classe s'avère très importante puisque votre participation fait partie intégrante de la démarche d'apprentissage. De plus, il est très important de vous préparer à chaque séance par le biais des ressources (lecture, écoute, visionnement) ou exercice formatif via la plateforme Moodle.

La démarche pédagogique comprendra :

- des cours magistraux ou capsules accompagnés-es de discussions synchrones;
- des échanges et du travail en petits groupes ;
- du matériel audiovisuel ;
- des activités, des ateliers ;
- des mises en situation, des études de cas, l'actualité ;
- des exercices-ateliers ;
- des productions individuelles et collectives ;
- des formations et/ou conférences issus de la pratique, de la militance et de la recherche en études féministes;
- Moodle et autre plateformes ou applications numériques.

### **Environnement de classe**

Controverse et débat : Le cours peut aborder plusieurs questions sensibles ou controversées. Il arrive que des tensions et divergences d'opinion se fassent sentir. Lorsque de tels conflits ont lieu, souvenez-vous qu'il est essentiel de maintenir une attitude respectueuse et de demeurer à l'écoute des autres. L'environnement de classe est un lieu pour apprendre et non pas pour convaincre, c'est le dialogue qui devra être favorisé. Il importe donc de ne jamais exprimer son désaccord en blâmant qui que ce soit, ni de comprendre les différences de valeurs, de sentiments ou d'opinions personnellement. Vous avez toujours le droit de ne pas être d'accord, mais vous êtes tenus d'aborder toute controverse en conservant une ouverture d'esprit. J'ajouterais même qu'il est important que différents points de vue puissent être exprimés, entendus, compris et réfléchis.

Vie privée et confidentialité : Personne n'est obligée de dévoiler de l'information personnelle dans les travaux liés aux cours, qu'il s'agisse d'une intervention en classe ou lors des travaux individuels. Vous vous devez cependant de garder toute information personnelle soumise par vos collègues du cours qui le désirent, strictement confidentielle.

Dynamique de groupe : L'enseignante agira comme personne-ressource auprès du groupe tant au niveau du contenu théorique que de la création d'un lieu (classe) propice à l'acquisition de savoirs, savoir-être et savoir-faire. Chaque membre du groupe-cours est cependant responsable de son propre processus d'apprentissage ainsi que du processus collectif d'apprentissage. Afin de permettre l'acquisition et l'intégration de connaissances, une dynamique stimulante et respectueuse, un climat propice à la participation, aux discussions ouvertes et de la collaboration seront fortement encouragés.

## Processus d'apprentissage

L'enseignante agira comme personne-ressource auprès du groupe tant au niveau du contenu théorique que de la création d'un climat propice aux apprentissages et à l'acquisition d'habiletés reliés aux différents types de savoir dont le savoir-être. Elle tiendra compte, autant que possible, du champ expérientiel de l'ensemble du groupe. D'autre part, chacun des membres du groupe est responsable de son propre processus d'apprentissage ainsi que du processus collectif d'apprentissage. Afin de permettre l'assimilation et l'intégration des connaissances, un climat de participation, de discussions ouvertes et de collaboration sera fortement encouragé. Notez qu'il existe sur le site Internet de la bibliothèque de l'UQAM un outil de formation pour vous guider dans la rédaction de vos travaux : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/>

Par ailleurs, tout plagiat, dont la reprise à son compte de propos d'un.e auteurice, si courte soit-elle, entraînera un rapport d'infraction qui sera soumis au comité de discipline facultaire. Vous êtes prié de prendre connaissance des règlements régissant le plagiat et de la fraude (voir encart sur le règlement no 18).

Pour être corrigé, un travail doit correspondre aux normes habituelles de présentation et de rédaction (voir boîte à outils). Jusqu'à 15% de la note peut être retiré si la qualité du français est insatisfaisante (préciser les éléments dans l'entente d'évaluation). Tout travail remis en retard sans entente préalable avec l'enseignante perdra 10% par jour de retard (dès l'heure de la remise) et ce, jusqu'à concurrence d'une semaine (*i.e.* qu'aucun travail ne sera accepté après 6 jours de retard).

## Planification des contenus et ressources

### Matériel nécessaire et coûts associés à la participation

- Moodle « FEM3100-020 Mouvements sociaux et réseaux féministes » (calendrier, tâches, modalités d'évaluation, ressources)
- Dalla Costa, Mariarosa, Federicci, Sylvia et Toupin, Louise (entretiens avec). 2020. *La crise de la reproduction sociale*. Montréal: Remue-Ménage. ISBN: 978-2-89091-705-7/Prix: 9,95\$
- Delaume, Chloé (dir.). 2021. *Sororité*. Paris: Points. ISBN: 9782757888940/Prix: 14,95\$
- Sortie: environ 15-20\$
- Théâtre (facultative) : Corps fantômes (création collective) au théâtre Jean-Duceppe du 22 octobre au 22 novembre. Prix : environ 25\$

**Calendrier préliminaire** (à compléter d'ici la troisième semaine de la session)

1 – 2 sept.	Prise de contact, planification et organisation	
2 – 9 sept.	De quoi parle-t-on? Concepts et mise en contexte	Cours et activités
3 – 16 sept.	Quand et comment peut-on parler de mouvements féministes?	Conférence Ève-Marie Lampron
4 – 23 sept.	Mouvements féministes : histoire, pratiques et enjeux actuels	Cours magistral
5 – 30 sept.	Congé – journée nationale de la vérité et de la réconciliation	
Le privé est politique, action communautaire, militantisme et justice reproductive		
6 – 7 oct.	Des réseaux féministes d'avortement illégaux aux centres de santé des femmes	Conférence Marie-Laurence Raby
7 – 14 oct.	De l'avortement à la justice reproductive	Cours et activités
8 – 21 oct.	Semaine de lecture	
Sororité, solidarité, backlash et angles morts		
9 – 28 oct.	Une séance portant sur les notions de sororité au sein des mouvements féministes, l'autre portant sur les angles morts de deux-ci (table-ronde en préparation)	
10 – 4 nov.		
11 – 11 nov.	Mouvements sociaux et antiféminisme conservateur aux États-Unis et au Canada	Conférence Véronique Pronovost
Mouvements féministes et reproduction sociale		
12 – 18 nov.	Les luttes féministes dans le milieu syndical	Conférence Camille Robert
13 – 25 nov.	Du travail ménage à la grève des stages	Cours et activités
14 – 2 déc.	Territoires, écologie et féminismes	Cours et activités
15 – 9 déc.	Activité collective	

## VOIR POLITIQUES ET RÈGLEMENTS (LIENS) :

[Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement \(BIPH\)](#)

[Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel](#)

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

## Règlement no 18 sur les infractions de nature académique



### Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

#### **La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#).**

## Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

#### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

## Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

### **Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants.

Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : <http://www.instances.uqam.ca/reglementspolitiquesdocuments/pages/politiqueno44.aspx>

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : Pavillon Judith-Jasmin, J-M870

Par téléphone : 514 987-3000, poste 3148

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

## Politique no 2 sur la liberté académique

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

- a) d'enseignement et de discussion;
- b) de recherche, de création et de publication;
- c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
- d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

## Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aide pour les personnes étudiantes

Par cette politique, l'université reconnaît les enjeux spécifiques d'articulation études-famille-travail que vivent les personnes étudiantes parentes ou proches aidantes dans leur cheminement académique et leur vie universitaire. Afin de développer un milieu d'études favorable au bien-être et à la réussite de ces personnes, certaines mesures s'appliquent plus spécifiquement aux cours, notamment :

- La reconnaissance que l'allaitement dans un espace public est un geste naturel et un droit inaliénable et non un geste d'exhibition ;
- La reconnaissance que la présence d'enfants en classe peut être admise à titre exceptionnel et que ceci peut constituer un aménagement académique pertinent parmi d'autres, dans la mesure où les règles de sécurité le permettent et que la personne enseignante juge que cela n'entrave pas le bon déroulement des activités académiques pour le groupe-cours ;
- La possibilité (*et non l'obligation*), dans le respect des objectifs de formation et des particularités des activités d'enseignement, de proposer des aménagements académiques aux personnes concernées lorsque des problèmes en lien avec l'articulation études-famille- travail surgissent.

Lors de circonstances exceptionnelles (fermeture de garderie ou d'école, etc.) ou naturelles (allaitement, maladies mineures), les bébés et les enfants sont acceptés dans la salle de classe durant le cours en respectant les termes suivants :

- Convenir avec la personne enseignante de la place la plus appropriée dans la salle de classe. Par exemple, près de la porte pour permettre à la personne étudiante parente de sortir plus aisément au besoin ou encore, à l'arrière pour plus de discrétion et d'intimité.
- S'assurer que les besoins de l'enfant perturbent au minimum le déroulement du cours.

De plus, les obligations liées à la parentalité et à la proche aide peuvent entrer en conflit avec les horaires, les modalités d'enseignement et certains types d'évaluations. Les personnes concernées sont invitées à faire part de leurs besoins particuliers à la personne enseignante.

Afin de créer un milieu accueillant et respectueux de toutes les formes de diversité, y compris pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes aux études, la compréhension, la collaboration et l'engagement de toutes les personnes inscrites à ce cours sont demandés pour qu'il en soit ainsi.

Plusieurs ressources sont offertes à l'UQAM pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes, notamment :

- Deux locaux d'allaitement (J-M775 et PK-M320) avec tables à langer, fauteuils, réfrigérateurs et matériel pour les bébés / Des tables à langer aux locaux suivants : A-M670, A-M675, N-R030, N-R040, DS-1004, DS-1007, R-M605, R-M625, PK-M320 et J-M775
- Une halte-garderie et des centres de la petite enfance (CPE) : <https://services.uqam.ca/services-offerts/garderies/>
- Des bourses d'études (voir le [Répertoire institutionnel des bourses d'études](#) et le [site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants](#))
- Pour la liste complète, il est possible de consulter le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants : <https://cspeuqam.com/services/>